

LE 17 FÉVRIER TOUS EN GRÈVE !

13 DÉCEMBRE 2021

MOBILISATION DES SALARIÉS
=
UNE ENVELOPPE SUPPLÉMENTAIRE DE 0,38 % MAIS FLÉCHÉE PAR L'EMPLOYEUR SANS CONCERTATION DONT 0,25 % DÉDIÉ AUX MESURES « BAS SALAIRES »

18 JANVIER 2022

Mobilisation des salariés
=
l'employeur CONTRAINT de retourner discuter avec le COMEX et le ministère

La mobilisation des salariés et l'unité syndicale, sur l'urgence et la nécessité d'augmenter la valeur du point, obligent l'employeur à négocier.

Le gouvernement, pour faire face à la période inflationniste, annonce qu'une prime de 100 € sera versée aux salariés, indépendants, retraités, chômeurs, allocataires des minima sociaux, étudiants boursiers, **percevant moins de 2 000 € par mois.**

Le président du COMEX, lors de l'INC Retraite fin 2021, disait << à la Sécu, les salariés ne sont pas touchés par l'inflation grâce aux mesures individuelles services chaque année >>.

C'est faux ! Dans la Sécurité Sociale, les salaires sont tellement dévalorisés que ce sont entre 55 % et 70 % des salariés qui ont perçu la « prime inflation » !

Et oui, les chiffres le démontrent : les agents de la Sécu font partie des 38 millions de Français considérés par le gouvernement, lui-même, comme « bas salaires »

Dans ce contexte, l'employeur doit obtenir du gouvernement, l'augmentation de la valeur du point !!!

C'est une question de volonté et de choix politique, social et humain !

Oui, gagner une augmentation collective est possible !

Il faut maintenir la pression !

Cela passe par la mobilisation de l'ensemble des salariés.

